



Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

n°36 Automne-Hiver 2017

Les forestiers se bougent !

Souignons en premier lieu les Journées Techniques Nationales les 15 et 16 Novembre à Orléans. Près de 400 participants, personnels et conseillers du CNPF représentant toutes les régions, ont réfléchi sur l'innovation en termes de métiers, de pratiques, d'outils et de partenariats.

« La Forêt bouge » est à ce titre l'exemple emblématique d'un outil de filière innovant, développé en lien étroit avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Mais cet été, notre région a été fortement impactée par les incendies de forêts. Il est primordial d'en tirer les leçons et de se mobiliser : en préparant l'avenir (FRANSYLVA s'y attelle fortement au niveau politique), en mobilisant le bois et en restaurant la forêt. Notre numéro spécial souligne les principales actions engagées.

Cette année, le CRPF s'est investi fortement dans la déclinaison de notre nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance, s'attachant à réaliser des actions concrètes, en atténuant voire en dépassant nos indicateurs objectifs.

Au sujet des Documents de Gestion Durable, notre « cœur de métier » : le rythme des appels, des visites avec les propriétaires, de présentation et d'agrément des Plans Simples de Gestion reste soutenu. Des actions territorialisées telles que Valenbois ou Mob+ 05 y contribuent fortement.

Les approbations des Annexes Vertes Natura 2000 et Sites Classés « Concors et Sainte-Victoire » concrétisent un travail long, technique, partenarial. Mais c'est un investissement pour l'avenir qui simplifiera l'agrément des PSG.

Félicitons-nous également de notre premier GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique, Environnemental et Forestier) ! Bravo à l'ASL du Massif des Ocres, pionnière dans cette démarche. C'est le 5^{ème} GIEEF au niveau national, et le deuxième regroupant des « petits » propriétaires.

Les forestiers et la filière poursuivent leur structuration. Il est à souligner la formalisation de l'organisation de notre interprofession régionale, avec du personnel et un programme d'actions appréciable, et l'excellent démarrage de l'AFAB dans les Hautes-Alpes.

Enfin, il s'agit pour nous de préparer l'avenir sous différents axes :

- Une participation forte au PRFB qui encadrera les orientations et les objectifs régionaux ;
- Le développement de partenariats public/privé avec des opérations ponctuelles avec l'ONF et une collaboration clairement envisagée à tous les niveaux ;
- Un partenariat récent avec les entreprises régionales pour communiquer et favoriser la promotion des actions sylvicoles contribuant à la biodiversité et à la fixation du carbone ;
- L'animation du programme partenarial MEDForFUTUR visant à adapter la forêt méditerranéenne et alpine aux changements climatiques.

Ces focus spécifiques sont révélateurs d'une dynamique, d'un courant moteur engagé vers plus d'innovation, de lien avec les propriétaires, de partenariat avec les gestionnaires et les opérateurs économiques. Mais il reste à conforter cette évolution, et conjuguer nos efforts pour que cela continue à bouger dans notre région, au niveau de la forêt, des forestiers, de la filière...

Philippe Thévenet, Directeur du CRPF

SOMMAIRE

Dossier : <i>Le 1er GIEEF de la région</i>	2-3
Actualités : <i>Les JTN 2017</i>	4
A votre rencontre : <i>l'AFAB 05</i>	5
Filière : <i>La Forêt bouge !</i>	6
Economie : <i>Le carbone fait le tour du Ventoux</i>	7
Technique : <i>plantations expérimentales</i>	8
Vie des organismes : <i>Forêt modèle</i>	9
Environnement : <i>Annexes vertes</i>	10
Lu pour vous	11
Voeux 2018	12



Le premier GIEEF de la région !

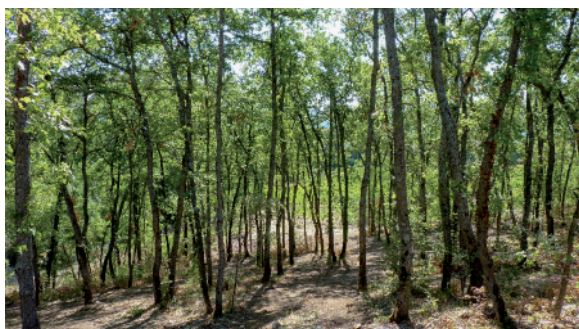
L'Association de propriétaires forestiers du massif des Ogres vient d'être labellisée Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental. C'est une reconnaissance par l'Etat de leur engagement dans une gestion durable du territoire forestier, une première dans la région.

L'association réunit près d'une centaine de propriétaires pour gérer des forêts dont l'enjeu paysager est majeur : les Ogres autour des villages de Roussillon, Goult et Gargas. Elle a pour cela un document concerté de gestion des forêts et un

gestionnaire forestier privé qui l'accompagne dans sa mise en œuvre. Ces actions permettent de mobiliser du bois en préservant le paysage et la biodiversité. Ce regroupement réunit toutes les caractéristiques pour être labellisé GIEEF.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière l'a donc accompagné dans cette démarche, volontaire et innovante à l'échelle de la région mais aussi au niveau national (moins d'une demi-douzaine en France).

Camille Loudun © CNPF



Camille Loudun © CNPF

L'ASL du massif des Ogres réalise des éclaircies paysagères.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) vise à dynamiser la gestion durable de la forêt privée. Il permet aux propriétaires forestiers privés de se regrouper pour gérer leurs forêts de façon concertée.

L'Etat reconnaît ainsi des regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés, qui peuvent prendre des formes juridiques diverses : organisation de producteurs, association syndicale, groupement forestier (etc.).

Les propriétaires forestiers ainsi regroupés pourront faire appel à un gestionnaire commun et vendre leurs bois par voie de contractualisation.

Les objectifs sont multiples : augmenter la production de bois, valoriser le patrimoine forestier, gérer durablement sa forêt en prenant en compte les enjeux environnementaux sur un territoire donné.

Les propriétaires forestiers membres d'un GIEEF reconnu par l'Etat pourront

bénéficier d'avantages dans le cadre des dispositifs d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI Travaux) et de majoration dans l'attribution des aides publiques.

De plus, une aide existe pour la rédaction du PSG concerté d'un nouveau GIEEF. Elle pourrait être prochainement étendue à la mise en place d'un avenant pour un regroupement labellisé GIEEF avec un PSG concerté préexistant...

UN OUTIL RÉCENT

Le groupement d'intérêt économique et environnemental forestier est instauré par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en 2014. La reconnaissance d'un GIEEF s'effectue dans un cadre législatif volontairement souple. Les décrets d'application n°2015-728 et n°2015-758 du 24 juin 2015 précisent notamment l'encadrement de la procédure de reconnaissance.

Le dossier de demande de reconnaissance de la qualité de GIEEF est à déposer par le groupement demandeur à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de la région où se situe la plus grande partie des superficies concernées. La reconnaissance en GIEEF est accordée par arrêté du Préfet de région publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fin 2017, les GIEEF sont encore peu nombreux en France : celui de l'ASL du massif des Ogres est le 5ème à être reconnu.





un acronyme qui parle d'union...

COMMENT SE FAIRE RECONNAÎTRE EN GIEEF ?

Un GIEEF peut être créé sous condition d'avoir un regroupement d'au moins 300 ha de forêt ou au moins 100 ha de forêt à la condition de réunir au moins 20 propriétaires forestiers.

Le dossier de candidature doit être constitué de :

- la composition du groupement volontaire de propriétaires forestiers (ASLGF), ses statuts ;
- le Plan Simple de Gestion (PSG)

concerté agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ;
- le document diagnostic.

Ici, la demande a été déposée par l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) des Ocres qui regroupe près de 95 propriétaires pour 400 ha de forêt. Le PSG de l'ASL des Ocres a été agréé en 2014. Il définit les règles de gestion et prévoit un programme de coupe et travaux sur 10

ans. Plusieurs chantiers ont pu être menés depuis, notamment sur le massif des Naiades et de Caromb. Les éclaircies réalisées ont permis de remettre en valeur certaines collines d'ocres tout en conservant un aspect forestier du massif. Les adhérents ont également une préoccupation forte : la protection contre l'incendie de ces massifs.

Le document diagnostic doit démontrer que les objectifs et les modalités de gestion des peuplements sont conformes aux orientations du Schéma Régional de Gestion Sylvicole et du Programme Régional de la Forêt et du Bois (lorsque ce dernier est en vigueur) et que le territoire en cause est cohérent d'un point de vue sylvicole, économique et écologique. Les objectifs doivent y être détaillés ainsi que les résultats espérés ou déjà obtenus.

Dans le cas de l'ASL des Ocres, le PSG étant déjà établi et mis en œuvre, ce document a pu être réalisé assez rapidement et facilement.

LE MOT DE ...

> Denis Danset, Président de l'ASL du massif des Ocres :

« Je me réjouis de l'obtention de ce label de qualité, qui conforte notre position de gestionnaire durable des espaces forestiers vis-à-vis des partenaires publics. C'est une reconnaissance de l'association qui continue à développer de nouveaux projets. Et nous créons du lien social. On nous a même dit que nous étions des pionniers de la gestion forestière ! »

> Françoise Desnuelle, membre du bureau de l'ASL et administratrice du CRPF :

« Nous avons été, mon père et moi, parmi les premiers à faire un PSG. Depuis j'ai participé à la naissance de l'ASL et aussi signé le premier contrat Natura 2000 en forêt privée dans le Vaucluse... alors j'étais intéressée pour participer à la création de ce GIEEF ! Cette action m'a réimpliqué dans ma gestion et nous avons été bien accompagné par le CRPF.

> Philippe Thévenet, Directeur du CRPF :

« C'est une fierté d'être parmi les premiers à avoir un GIEEF. Une partie des ASLGF existantes dans la région correspond bien au profil pour être labellisée. On en aura sûrement d'autres dans les années qui viennent. »

ET LA SUITE ?

Grâce au PSG du massif des Ocres, la feuille de route est toute tracée. Sa mise en œuvre par le gestionnaire permet aujourd'hui d'afficher une certaine vitrine de ce que souhaite réaliser l'association.

Cette « labellisation » GIEEF permet en plus d'affirmer les choix d'une gestion groupée et durable des forêts. Elle devrait également aider à l'obtention de financements qui permettront la continuité de ces actions.

Grâce à cela, l'association espère continuer à attirer à elle de nouveaux propriétaires soucieux d'une gestion de leur patrimoine « en bon père de famille ». Elle doit d'ailleurs s'étendre à 140 ha supplémentaires en 2018.

Jean-Baptiste Mey - CRPF ■



Camille Loudun © CNPF

Denis Danset, Président de l'ASL



Camille Loudun © CNPF

Pinède éclaircie début 2017

Ne soyez pas surpris si vous avez reçu un courrier de votre Centre Régional de la Propriété Forestière vous demandant de réaliser un plan simple de gestion. En effet un nouvel appel a été lancé fin septembre 2017 sur les secteurs de la Montagne de Lure et de la vallée du Jabron. Il concerne plus de 150 propriétaires pour une surface boisée de 11000 hectares.

Ce courrier est destiné aux propriétaires de plus de 25 hectares de bois ou de lande arborée. En effet la législation leur impose d'avoir un document de gestion durable agréé pour pouvoir réaliser les coupes et les travaux qu'ils souhaitent entreprendre.

*Le plan de gestion permet de garantir les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts de demain, tout en valorisant le patrimoine forestier de chaque propriétaire. C'est un document souple et opérationnel établi pour une durée de 10 à 20 ans dont le principal objectif est de **répondre aux attentes du propriétaire** en proposant un **programme des interventions souhaitées dans sa forêt**.*

*Réaliser ce plan de gestion permet au propriétaire une meilleure connaissance de ses parcelles, de sa forêt, la mise en route d'une gestion durable, suivie dans le temps, y compris au moment de la succession, mais aussi de bénéficier d'aides forestières et d'avantages fiscaux. Il constituera en quelque sorte le « **livret de famille** » de la propriété boisée en se transmettant de génération en génération.*

*Pour tout renseignement complémentaire, **n'hésitez pas à contacter les techniciens du CRPF** de votre secteur.*

Marie-Laure Gaduel, CRPF

Les JTN 2017

Le CNPF s'est réuni les 15 et 16 novembre 2017 à Orléans pour la deuxième édition de ses Journées Techniques Nationales.

Près de 400 participants, élus et personnels, et ont débattu au centre de conférence d'Orléans sur l'avenir de la forêt privée. Les participants ont échangés sur les enjeux actuels :

- s'adapter au changement climatique ;
- développer les outils innovants au service des propriétaires forestiers ;
- améliorer la sylviculture pour valoriser la ressource bois.

FÉDÉRER TOUT LE CNPF

La première édition avait eu lieu en 2013, suite à la fusion de l'établissement au niveau national, et avait réuni 330 élus professionnels, ingénieurs et techniciens. Cette fois-ci, elles étaient ouvertes à tous les personnels administratifs et techniques, ainsi qu'à une délégation de conseillers de chaque Centre.

Ces JTN ont constitué un moment important pour l'établissement, en offrant l'occasion d'échanger, de partager les expériences,... dans le contexte en forte évolution qui marque cette année 2017 et la période qui s'ouvre : nouvelles régions, nouveaux conseils de centre, nouvel organigramme, nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance...

METTRE NOS OUTILS EN VALEUR

Ces journées ont eu pour thème l'innovation dans les métiers, compétences, pratiques en s'appuyant notamment sur les « outils phare » du CNPF :

- ARCHI : diagnostic du dépérissement et des capacités de résilience des arbres basé sur l'analyse architecturale des parties aériennes ;
- BIOCLIMSOL : diagnostic du potentiel d'une station forestière au regard du risque de dépérissement du peuplement, dans un contexte de climat présent ou futur ;
- CLIMAFOR : outil de calcul de la différence de séquestration de carbone entre des itinéraires sylvicoles ;

- IBP (indice de biodiversité potentielle) : diagnostic de la biodiversité taxonomique ordinaire, sans recourir à des analyses trop complexes à réaliser dans le cadre de la gestion courante.

Ateliers, tables rondes et conférences se sont succédés pour discuter des solutions concrètes et innovantes développées ou à développer par les CRPF, l'IDF et le CNPF.

DES ORIENTATIONS

Les travaux ont abouti aux orientations suivantes pour les actions de l'Établissement :

- Développer les nouveaux outils d'aide à la décision pour la gestion forestière dans un contexte de changements climatiques et d'incertitude sur leurs conséquences à long terme : choix des essences, gestion et renouvellement des forêts, plantations... ;

- Assurer le transfert des résultats de la recherche en direction des propriétaires et gestionnaires forestiers, en s'adaptant au profil de chacun ;

- Innover dans le regroupement des propriétaires pour leur permettre de mieux gérer leur forêt en mobilisant plus de bois dans le respect de la gestion durable, en s'insérant dans les démarches territoriales.

Ces actions s'intègrent parfaitement au contrat d'objectifs et de performance du CNPF avec l'État signé le 2 février 2017.

Camille Loudun - CRPF



Le centre de conférence, rempli par les agents et élus du CNPF

L'AFAB dans les Hautes-Alpes

L'Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements est née en 2016. Elle a initié une dynamique forte dans le département. Sa Présidente nous la présente.

Camille Loudun © CNPF



Marie - Christine Renaud, propriétaire dans les Hautes-Alpes, s'implique dans la

gestion de sa forêt de 80 ha à Sigottier, mais aussi dans la filière bois de son département. Elue depuis mars 2017 conseillère du CRPF, elle est aussi Présidente de l'AFAB. Elle nous parle de son engagement.

DE QUAND DATE VOTRE PASSION POUR LA FORÊT ?

Je suis « née dans la sciure », dans une famille de bûcherons. Mon grand-père paternel a acheté en 1910 la maison familiale et les bois autour pour alimenter en bois la ville de Serres, quand le bois était encore la matière première de tous les jours. Il sortait le bois par débardage avec des mules ou par câble. Mon père s'est ensuite rapproché de l'industrie. Il produisait de la frisure de bois, des « cheveux de bois », utilisée pour caler les fruits délicats, puis il a fait des éléments de caquettes et de palettes. Côté maternel, j'ai un grand-père et un cousin ébénistes. Même si je me suis orientée vers l'enseignement par goût de la transmission, quand j'ai hérité de cette propriété dans les années 90, j'avais déjà un attachement profond à la forêt.

EN DEVENANT PROPRIÉTAIRE, QU'AVEZ-VOUS FAIT ?

Nous sommes cinq sœurs. Quand nous avons hérité, je me suis immédiatement tournée vers le CRPF. A l'époque, le technicien était Gilles Bossuet. Sur ses conseils, nous avons réalisé un plan simple de gestion concerté avec pour objectif l'amélioration des boisements. Il a maintenant 10 ans. Nous faisons des coupes raisonnées et les recettes sont réinvesties dans des travaux forestiers : la deserte et un projet de plantation d'arbres remarquables. Nous voulons

améliorer notre patrimoine forestier. J'espère que ma descendance aura une forêt encore plus belle.

POURQUOI VOUS ÊTRE IMPLIQUÉE DANS L'AFAB ?

Parce qu'on me l'a proposé ! Je suivais fréquemment les activités du CRPF. Pour pallier à une carence de gestionnaire forestier dans le département, l'idée de l'association est née. Je veux rendre service aux propriétaires mais aussi dynamiser la forêt haut-alpine qui a un beau potentiel. L'AFAB est une association syndicale libre de gestion forestière. Elle a été créée avec l'aide du CRPF, de la Chambre d'Agriculture, et elle est soutenue par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

QUELS EN SONT LES OBJECTIFS ?

L'AFAB fait de l'animation auprès des propriétaires. Elle leur propose d'adhérer pour réaliser des chantiers groupés, quelle que soit la taille des parcelles boisées, pour permettre une mise en gestion et atteindre un seuil de volume exploitable permettant la vente. L'association rassure les propriétaires sur la qualité des chantiers. Elle a la volonté d'être vertueuse car c'est un intermédiaire privé qui ne cherche pas à « faire de l'argent ». Elle essaie, avec ses partenaires, d'augmenter la culture forestière dans le département. Gérées par des bénévoles, elle permet de faire le lien entre les structures ayant des objectifs différents. La signature de conventions avec le CRPF et la Chambre d'Agriculture l'atteste et prouve la synergie.

QUELS SONT LES PREMIERS RÉSULTATS ?

L'ASL s'est rapidement mise au travail avec son Conseil syndical et a embauché un technicien fores-

tier, Jérémy Brémond, gestionnaire forestier professionnel. Elle a eu un coup de pouce important grâce l'action BOIS+05, projet partenarial porté par le Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet de l'AMI DYNAMIC Bois de l'ADEME. En un an, l'ASL a réuni 114 adhérents, soit 4 000 ha syndiqués. Environ 15 conventions pour la rédaction de PSG ont été signées et la surface prévue en amélioration est de 200 ha. En 2017, plus de 16 000 m³ de bois ont été vendus sur pied, majoritairement du bois énergie et un peu de bois d'œuvre.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Le projet fait boule de neige. C'est une bonne chose car l'économie du département a besoin de la filière bois. L'AFAB est un maillon indispensable de celle-ci. Elle est adhérente de Fibois 04-05 et suit l'Interprofession avec intérêt. Il est important de pérenniser l'ASL. Pour cela, il nous faut plus d'adhérents et de prestations pour exister sans aides. Elle a donc vocation à se diversifier dans les travaux forestiers, à faire aussi de la maîtrise d'œuvre tout en améliorant la mobilisation du bois.

Je mets beaucoup d'espoir dans cette structure, il faut motiver les propriétaires et développer la culture forestière. Le fait que tout le monde tire dans le même sens facilite grandement cette dynamique !

Propos recueillis par
Camille Loudun - CRPF



Le technicien de l'AFAB, Jérémy Brémond, martelant une coupe de bois.

Olivier Martineau © CNPF

La Forêt bouge !

L'année 2018 va voir se généraliser à l'ensemble de la France le site de services « La Forêt bouge », pour les propriétaires et les professionnels de la filière bois.

Ce site est un travail de coopération entre l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. C'est une boîte à outils à destination des propriétaires forestiers ainsi que des professionnels.

LES OBJECTIFS

Le site «La Forêt bouge» a pour but de favoriser le contact et créer du lien entre les acteurs privés, économiques ou institutionnels du monde forestier. Il permet de faciliter les démarches, la gestion des forêts et la réalisation d'opérations sylvicoles des propriétaires et des professionnels en favorisant le regroupement du foncier et/ou de la gestion. Ainsi, «La Forêt bouge» a vocation à rassembler des outils et des documentations dans un même espace, à l'échelle nationale.

Un des objectifs principaux de cet outil innovant est de faire progresser la mobilisation des bois en forêt privée en proposant des services innovants. De plus, cet outil informatique moderne sera susceptible de toucher une nouvelle génération de propriétaires forestiers et de les inciter à dynamiser leurs pratiques sylvicoles.

En résumé, il doit :

- favoriser la mise en gestion durable et la mobilisation des bois ;
- permettre de visualiser et de créer ses propriétés forestières ;
- faciliter les contacts entre les propriétaires forestiers et les professionnels de la forêt et du bois.

Il propose 6 services pratiques et pédagogiques pour tous les forestiers (voir encadré ci-dessous).

À L'ORIGINE

Le développement de « La Forêt Bouge » résulte d'un travail et d'une volonté du CNPF.

Il est issu d'un projet de mobilisation du bois en Auvergne. Pour ce faire, en 2015, le CRPF Auvergne a développé une plateforme « Bois d'Auvergne » à destination des propriétaires et professionnels de la filière forêt-bois.

Au vu du vif intérêt que cet outil a suscité auprès des utilisateurs, le CNPF a validé l'utilité d'adapter cette plateforme à l'ensemble du territoire métropolitain, sous le nom «La Forêt bouge».

Le projet est ainsi porté conjointement avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce dernier a financé le projet avec l'ADEME.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le portail national du site www.laforetbouge.fr permet d'accéder aux entrées régionales. Sur le site, les professionnels et les propriétaires forestiers peuvent créer leur compte. Cela permet à l'utilisateur d'accéder plus rapidement aux services de façon adaptée et individualisée. Les droits d'utilisation de l'outil sont limités suivant le type de compte créé. Les données personnelles des propriétaires sont évidemment protégées et ne sont transmises à des professionnels qu'avec l'accord explicite de l'utilisateur. A terme, la téléprocédure pour les PSG sera également utilisable via ce site.

En PACA, il ouvrira début 2018. Comme de nombreux outils participatifs, plus vous serez nombreux à l'utiliser plus, il vous apportera de données. Visitez www.laforetbouge.fr !

Camille Loudun - CRPF

à partir des données de «La Forêt bouge»

LES 6 SERVICES DE



Gérer sa forêt vous permet de créer vos propriétés, vos peuplements et de définir vos coupes à réaliser



Gérer ses chantiers permet aux professionnels de préparer et suivre leurs chantiers



Trouver un professionnel vous permet, selon vos besoins, de sélectionner une liste de professionnels sur le territoire



Démarches en ligne vous permet de prendre en compte les principales réglementations



Foncier forestier vous permet de déposer ou de consulter une offre de vente



Connaître le prix des bois vous permet de consulter des données économiques régionales



Le carbone fait le tour du Ventoux

Le CRPF a été à l'initiative du premier contrat « carbone » en forêt, en un partenariat avec le SMAEMV et Amaury Sport Organisation (société organisatrice du Tour de France).

La lutte contre le changement climatique est un enjeu majeur de notre époque. Elle a fait l'objet d'un accord politique international lors de la COP21 en décembre 2015 à Paris. Face à ce défi, la mobilisation des acteurs publics et privés est nécessaire. La forêt et les forestiers jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. La forêt séquestre chaque année l'équivalent d'environ 12 % des émissions de gaz à effet de serre. Ce service peut être amélioré par la mise en œuvre d'itinéraires de gestion sylvicole adaptés.

OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE

Dans ce contexte, des relations commerciales gagnant-gagnant peuvent induire un réel développement d'une économie liée à l'essor du service environnemental "carbone" rendu par les forêts. En Provence-Alpes-Côte d'Azur notamment où la gestion forestière en forêt privée souffre d'une économie des produits bois peu intéressante pour un propriétaire forestier, la valorisation du service carbone est une réelle opportunité.

UN OUTIL NATIONAL : CLIMAFOR

Le CNPF, à travers ses missions de recherche et développement, a investi cette problématique en constituant une cellule "carbone" nationale et un réseau de correspondants "carbone" dans chaque délégation régionale. Il a développé un outil numérique, appelé CLIMAFOR, permettant l'évaluation de la séquestration de carbone en forêt. Par ailleurs, le CNPF est en relation directe avec les territoires et les propriétaires forestiers qu'il conseille. Ces missions et compétences lui permet-

tent de développer l'économie du service environnemental "carbone".

De cette manière et grâce à ses connexions, le CNPF a été au centre du premier contrat "carbone" qui a lié une entreprise, un territoire et des propriétaires forestiers privés.

UNE COMPENSATION CARBONE POUR LE TOUR DE FRANCE

Amaury Sport Organisation (A.S.O.), société organisatrice du Tour de France s'est engagée dans une politique de développement durable depuis plusieurs années sur le Tour de France. Ayant réalisé son bilan carbone, A.S.O. a souhaité "compenser" une partie de ses émissions de CO₂ dans le cadre du Tour de France en apportant son concours financier à des projets locaux associés aux lieux emblématiques de l'épreuve, notamment en favorisant l'amélioration de la gestion des forêts à proximité du Mont Ventoux, étape mythique du Tour de France. En partenariat avec le CNPF et le syndicat de préfiguration du PNR du Mont-Ventoux, portant une politique de développement liée à la valorisation des services environnementaux rendus par les espaces et garant de la portée locale des projets "carbone", l'entreprise accompagne des propriétaires forestiers vers une gestion favorisant le stockage de carbone.

LA SÉLECTION DES PROJETS

Suite à un appel à projets spécifique, 9 propriétaires privés ont été sélectionnés. Ils ont proposé une gestion adaptée différente de celle pratiquée jusqu'alors. Le

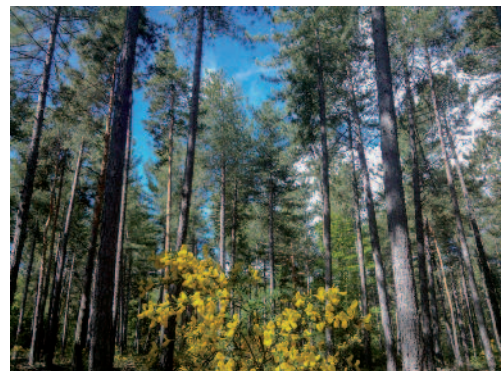
soutien financier d'A.S.O. a non seulement servi l'optimisation de la séquestration et du stockage de carbone en forêt et des produits qui en sont issus, mais aussi amené les propriétaires à acquérir une réelle culture forestière en réalisant des documents de gestion durable et en la mettant en œuvre. Au lieu de pratiquer des coupes rases dans des peuplements résineux ou feuillus visant la production de bois pour l'énergie, les propriétaires privés, appuyés par des gestionnaires forestiers professionnels, envisagent des éclaircies d'amélioration successives pour produire du bois d'œuvre, engendrant de plus des co-bénéfices liés au paysage et à l'environnement.

UNE AMÉLIORATION DE LA FORÊT ET DU STOCKAGE DE CO₂

Grâce à ce partenariat, 52 hectares d'opérations d'amélioration sylvicole vont être réalisés pour un gain carbone estimé à 8 800 tonnes de CO₂.

Fort de cette expérience, le CNPF espère voir cette nouvelle économie "carbone" prospérer dans l'intérêt de tous !

Haïmad Baudriller-Cacaud - CRPF



L'amélioration des forêts du plateau d'Albion permet un meilleur stockage du carbone.

Camille Loudun © CNPF

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



POUR SE FORMER

Le catalogue 2018 des formations IDF est paru

L'IDF, le service R&D du Centre national de la propriété forestière, propose 18 stages en 2018. Ils abordent tous les thèmes : gestion et sylviculture, diagnostic, droit et fiscalité, faune et flore, outils et méthodes.

Un nouveau stage cette année : usage du guide pratique de l'équilibre Forêt-Gibier.

Ces formations sont en majorité ouvertes aux propriétaires forestiers, notamment aux sylviculteurs qui ont déjà participé à un FOGFOR, ou qui disposent d'une bonne pratique technique.

Le catalogue des formations de l'IDF est à télécharger sur le site www.foretpriveefrancaise.com.

Un site rassemblant des contenus pédagogiques

Le site jemeformepourmesbois.fr met à disposition de tous les propriétaires forestiers des ressources pédagogiques renouvelées et attractives. Il constitue une boîte à outils innovante pour les formations forestières.

Une vingtaine d'ingénieurs et techniciens du CNPF ont mis en commun leurs expériences et compétences, pour créer des outils de formation progressifs

Ce dispositif, qui a bénéficié d'un financement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, associe le CNPF et Fransylva, au travers de la cellule nationale des Fogefor.

Il répond à trois nécessités : faciliter et encourager l'auto-formation des propriétaires forestiers sur internet en complément des indispensables sessions de terrain, sensibiliser et attirer de nouveaux propriétaires, mutualiser des supports entre formateurs.

Ce nouveau site Internet est une vitrine de leur savoir-faire et de la gestion forestière privée. Les ressources pédagogiques y sont rassemblées de manière organisée par activité du propriétaire forestier. Bonne découverte !

Expérimentation

Les dispositifs expérimentaux en forêt permettent de réunir de précieuses informations sylvicoles.

Le CRPF suit depuis de nombreuses années des placettes d'expérimentation et de démonstration destinées à illustrer et quantifier diverses opérations sylvicoles (choix d'essences, type de coupes...). Il dispose d'un important réseau de placettes qui constituent des références sur des thématiques très variées : régénération, éclaircie, sylviculture truffière, restauration post-incendie... Des propriétaires s'engagent en accueillant ces dispositifs expérimentaux pour faire avancer les connaissances sylvicoles.

L'EXEMPLE DE LA PROPRIÉTÉ DE JEAN FALCOZ À COGOLIN

Voici l'exemple de M. Falcoz, rencontré sur sa propriété des Maures (Var).

Objectif pour le propriétaire : Faire renaître sa forêt, très fortement touchée par l'incendie de 2003

Type de plantation : La plantation de chênes liège (avec des cormiers et quelques pins pignons en intervalle) a eu lieu en 2005 sur 1,8 ha. La densité était de 1000 t/ha. Les enfants de l'école locale y avaient participé.

Type d'essais menés : Il s'agissait de comparer des techniques de plantation sur 13 modalités (méthode de plantation, type de protection, présence ou non de fertilisation).

Engagement : Le propriétaire, M. Jean FALCOZ a mis son terrain à disposition des expérimentateurs et a assuré après s'y être engagé l'entretien de la plantation. La présence de mimosa, envahissant, a rendu cet entretien particulièrement difficile (gyrobroyeur).

Mesures effectuées : Le CRPF a mesuré 40 arbres-échantillon en 2005, 2007, 2008, 2009 et 2012.

Investissement : Ces travaux ont pu être réalisés grâce à la Fondation pour la Forêt Méditerranéenne et au mécénat de la Caisse d'Épargne de PACA. Les frais de conception des protocoles et de suivi

ont été pris en charge par le CRPF avec une aide financière du Conseil Régional. Et bien sûr, un investissement du propriétaire dans l'entretien régulier de la plantation.



Jean Falcoz accueille un dispositif expérimental de près de 2 ha sur un terrain incendié en 2003.



Résultats : Alors que ce n'était pas l'objectif principal de la plantation, on observe une remarquable adaptation des cormiers séparateurs de placettes et leur résilience face aux mimosas. Certaines modalités de protection ont été efficaces mais d'autres ont eu un effet négatif (mortalité estivale des plants du fait de la protection). Il apparaît aussi que la concurrence liée au mimosa est extrêmement négative pour les chênes liège.

DES INFORMATIONS RÉUTILISÉES

Ces informations s'ajoutent à toutes celles des autres dispositifs. Elles sont précieuses, notamment pour l'adaptation future des forêts aux changements climatiques. Le cormier a ainsi été choisi comme essence à tester dans le cadre du projet MEDForFUTUR, porté par le CRPF en partenariat avec l'ONF, l'INRA, l'IRSTEA. Il porte sur l'enrichissement en essences adaptées à ces enjeux et sera développé de 2018 à 2020.

Camille Loudun Hamon - CRPF

Camille Loudun © CNPF

© Jean Falcoz

Forêt Modèle

Agriculture et forêt peuvent avoir une relation « gagnant - gagnant ». Forêt Modèle de Provence le prouve en publiant un livret sur les agroforesteries dans les forêts provençales.

Ce document est l'occasion de démontrer, une fois de plus, que notre forêt régionale se prête particulièrement bien à la valorisation combinée de plusieurs ressources. Quand il s'agit des ressources de la forêt, le premier élément venant à l'esprit est souvent le bois. Certes, celui-ci occupe la plus grande place dans l'économie forestière française. Mais en Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'autres filières, de « produits non-ligneux », sont au moins aussi importantes pour les espaces forestiers. Leurs modes de production sont de type agricole.

6 PRATIQUES AGROFORESTIÈRES

Ce livret jette un coup de projecteur sur l'importance et l'intérêt de six de ces pratiques « agroforestières » : le sylvo-pastoralisme, la sylviculture truffière, l'apiculture forestière, la castanéiculture, l'agriculture cynégétique et la greffe sur fruitiers sauvages. Il n'est en effet pas rare de voir en forêt du pâturage, des ruchers ou encore des cultures favorables à la faune cynégétique. Si la production de châtaignes a des aires de délimitation bien précises, elle y a été historiquement au centre de l'économie rurale. Pour leur part, la sylviculture à vocation truffière et le greffage sur arbres fruitiers sauvages sont moins connus, et présentent pourtant un intérêt avéré.

PROPOSER DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

En région méditerranéenne, le dérèglement climatique en cours se traduira à l'avenir par des sécheresses et des feux de forêt à la fois plus fréquents et plus intenses. L'exode rural, commencé au XIX^{ème} siècle, a eu comme conséquences un abandon progressif de la gestion forestière. Ce phénomène a généré une fermeture des milieux source de perte de biodiversité et d'augmentation du risque-incendie. En outre, la France vit de nos jours des problématiques importantes d'emploi. Ces pratiques agroforestières contribuent humblement à répondre à ces grands enjeux de notre société.

EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir le livret, il faut suffire de le demander à l'Association Forêt Modèle de Provence :

Pavillon de chasse du Roy René - Valabre CD7 - 13120 GARDANNE
ou
clement.garnier@foretmodele-provence.fr

Clément Garnier - Forêt Modèle de Provence



POUR S'INFORMER

Départs et arrivées au Centre Régional de la Propriété Forestière

Jean-Marc Corti est parti à la retraite à la fin de l'année 2017. Il sera remplacé par Anthony Cubaynes, technicien forestier arrivant du territoire du Forez au CRPF Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CRPF PACA a également recruté un technicien chargé de missions pour renforcer l'équipe 13-84. Maël Grauer connaît bien la forêt privée pour avoir travaillé au CRPF dans le Var il y a quelques années. Il travaille notamment sur les actions sur le massif du Ventoux et le plateau d'Albion.

Carole Penpoul rejoint au 1^{er} février des contrées plus septentrionales et part travailler au CRPF Pays de la Loire. Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles missions, parmi lesquelles la poursuite du développement national de « La Forêt bouge ».

Forêt méditerranéenne, le colloque

L'association donne rendez-vous les 14 et 15 mars 2018 pour le colloque « faune sauvage et forêt méditerranéenne ». Arrivée au terme de ses réflexions sur les relations faune sauvage et forêt méditerranéenne après les deux journées en 2017, elle organise cet événement sur la commune du Plan d'Aups (83), à la Maison de Pays.

Mercredi 14 mars :

- Dynamiques forestières en région méditerranéenne ;
- Dynamique des populations de grande faune ;
- Dynamiques sociologiques ;
- Éclairage économique ;
- La gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique : les expériences de terrain.

Jeudi 15 mars :

- Restitution des deux journées de 2017 ;
- Tables rondes : regards d'acteurs ;
- Mettre en lumière : attentes, freins, opportunités.

Le programme définitif sera disponible début 2018.

Les annexes vertes

En 2017, deux annexes vertes au SRGS ont été validées, permettant ainsi de simplifier les démarches administratives pour l'agrément environnemental des PSG.

L'article L122-7 du Code Forestier a pour but de simplifier les démarches d'autorisations administratives nécessitées par les différentes réglementations environnementales.

Le premier alinéa de cet article fait référence à des "annexes vertes" au SRGS applicables au sein de tel ou tel zonage environnemental. L'agrément des PSG peut désormais être complété par un agrément "environnemental" au titre de ces annexes. Ce double agrément est concédé durant toute sa durée de validité. Il remplace de nombreuses démarches individuelles devant être réitérées au coup par coup par les propriétaires.

Les annexes doivent suivre un long parcours de visas administratifs avant de recevoir l'agrément final qui consacrera leur légalité. Une fois approuvées, elles permettent aux services instructeurs du CRPF d'examiner directement la conformité des PSG avec celles-ci.

ANNEXE VERTE NATURA 2000

L'annexe verte Natura 2000 a été validée en avril 2017. Elle complète le SRGS en ce qui concerne la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (c'est-à-dire les habitats et espèces protégés au sens de la réglementation Natura2000).

Elle a été élaborée conjointement entre DRAAF, DREAL et CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les différents acteurs forestiers et environnementaux ont été associés. Elle a été approuvée au niveau régional par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers, puis validée par les Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement.

Elle définit des règles spécifiques pour chaque espèce et chaque type d'ha-

bitats forestiers et ainsi que des règles générales à appliquer quel que soient les peuplements dont :

- la préservation des forêts matures : mise en place d'îlots de vieillissement sur au moins 3 % de la surface du PSG dans le site Natura 2000 sur des arbres ayant atteint l'âge d'exploitabilité, si possible de gros diamètres. Ils peuvent être situés sur des zones difficiles d'accès, peu productives... Ils devront être cartographiés et reconduits d'un PSG à l'autre.

- le traitement écologique des taillis : la coupe rase ne doit pas dépasser la surface de 15 ha d'un seul tenant, que ce soit en une fois ou bien en additionnant des surfaces contigües dans l'espace, coupées à moins de cinq ans d'intervalle. Les coupes rases de taillis doivent respecter les consignes du traitement écologique. : préservation de vieilles réserves, d'arbres morts, de feuillus secondaires, de fond de vallon, de cépées...

- la préservation des milieux intra-forestiers.

ANNEXE SITES CLASSÉS STE-VICTOIRE ET CONCORS

La montagne Sainte-Victoire est classée au titre des sites par décret du 15 septembre 1983. Le massif de Concors, dans le prolongement nord de Sainte-Victoire, est classé par un décret du 23 août 2013. Un label Grand site de France et deux zonages Natura 2000 concernent également cette vaste entité éco-paysagère qui constitue un ensemble forestier préservé aux portes de l'agglomération aixoise.

Dans ce contexte, le CRPF a souhaité faire bénéficier les forêts privées incluses dans ce périmètre de l'alinéa 1 de l'article L122-7 au titre des deux sites classés. Il a rédigé une annexe verte « paysage » pour ces deux sites,

Sainte-Victoire et Concors, formant une entité compacte. Après plusieurs années, le travail de trois bureaux d'études et de nombreux échanges avec la DREAL et le Ministère en charge de l'environnement, cette annexe a été approuvée en août 2017.

Les prescriptions générales de l'annexe verte "sites" sont déclinées selon une entrée par type d'opérations sylvicoles pouvant avoir un impact sur le paysage :

- la forme des coupes ;
- la gestion des lisières et des axes de circulation ;
- les coupes de taillis ;
- les autres coupes ;
- les plantations ;
- le maintien d'arbres et d'îlots boisés ;
- la gestion des chantiers.

Toute intervention sylvicole en forêt privée sur le territoire des sites Concors et Sainte-Victoire doit dans son plan simple de gestion (PSG), obligatoirement intégrer ces prescriptions générales.

Des prescriptions spécifiques par unité paysagère s'ajoutent aux prescriptions générales. Elles permettent une déclinaison plus fine en lien avec les contextes locaux particuliers. Dans chaque unité, un zonage a été établi selon les enjeux paysagers et environnementaux : les prescriptions spécifiques concernant ces zones s'ajoutent aux prescriptions générales. Le propriétaire forestier doit faire référence dans son plan simple de gestion aux unités paysagères dans lesquelles sa propriété s'inscrit, ainsi qu'aux zonages spécifiques qui le concernent dans chaque unité.

Camille Loudun Hamon - CRPF ■

FROISSARTAGE, EN VOILÀ UN TERME ÉTRANGE !

POURQUOI une nouvelle édition de Froissartage cet ouvrage devenu légendaire et introuvable ? Pour répondre à la demande de ceux qui aiment vivre dans la nature ! Pour la joie d'exercer son ingéniosité, son habileté et sa persévérance sur un matériau noble, avec pour satisfaction finale l'objet utile, confortable, ou beau.

Dès 1936, Michel Froissart montra aux jeunes comment, avec quelques outils et un peu d'astuce, ils pouvaient réaliser sans clou ni ficelle, des installations en bois dans le respect de la forêt. Cette réédition vous offre aussi des textes inédits issus du tome 2 du Froissartage original (1943), des suggestions de Michel Froissart sur la fabrication d'objets de la vie courante tout en bois (du coquetier au charriot en passant par les jouets).

Cette réédition, illustrée de nombreux dessins colorisés, de photos et de vidéos (flashcodes), vous apportera le savoir-faire et l'esprit du froissartage.



Michel Froissart, CNPF - IDF 2017
20 euros

Catalogue et commande sur
www.foretpriveefrancaise.com

MÉMENTO DE L'INVENTAIRE FORESTIER

Le mémento de l'inventaire forestier – édition 2017 – rassemble dans 32 pages les principaux chiffres, cartes et informations sur la forêt française issus des campagnes d'inventaire 2012 à 2016 de l'IGN.

Vous pouvez le télécharger gratuitement sur
<https://inventaire-forestier.ign.fr>



DEUX GUIDES POUR DÉCOUVRIR LES INTERACTIONS CACHÉES EN FORÊT



Insectes et forêt, des relations complexes et essentielles de Gilles PICHARD, CNPF - IDF 2017, 12 euros

Le forestier voit souvent d'un mauvais oeil le rôle des insectes en forêt, s'arrêtant généralement aux expériences, vécues ou relatées, des effets parfois dramatiques des populations de ravageurs auxquels ses peuplements peuvent être confrontés. Au-delà de ça, les insectes sont majoritairement des auxiliaires précieux pour l'écosystème sylvestre.

En naturaliste averti, Gilles Pichard nous plonge au coeur des relations complexes et passionnantes entre les insectes et le milieu forestier.



Oiseaux et forêt, une alliance naturelles de Gilles PICHARD, CNPF - IDF 2016, 9 euros

La France est riche de plus de 400 espèces d'oiseaux. Les forêts en hébergent près de la moitié. Mais, l'oiseau n'est pas qu'un simple habitant de la forêt où il trouve à se nourrir et à se reproduire ; c'est aussi un artisan qui œuvre efficacement à la protéger contre ses ennemis et qui contribue activement à sa régénération.

Ce guide destiné à éveiller la curiosité, propose des recommandations de bons sens qui ne compliquent guère la gestion sylvicole. Avec des flashcodes pour écouter les chants d'oiseaux !



7, impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04
Courriel : paca@crpf.fr

Site internet : www.cnpf.fr/paca

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 36, 2017

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public national)

Directeur de la Publication : P. THEVENET

Rédaction et composition : C. LOUDUN

Imprimé sur du papier recyclé et certifié, avec des encres végétales

Crédits Photos : © CNPF

Impression : Imprimerie Imprim'Apt - 84400

Apt (labellisée Imprim'Vert ®)

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

RÉGION

Directeur : philippe.thevenet@crpf.fr

Ingénieur 13-84 - Mobilisation et Territoires :
haimad.baudriller-cacaud@crpf.fr -
06 68 02 98 94

Ingénieur 06-83 - Documents de gestion :
marie.gautier@crpf.fr - 0684502243

Ingénieur 04-05 - R&D et Environnement :
pauline.marty@crpf.fr - 06 01 32 24 29

Ingénieur thématique Bois-énergie :
nicolas.joly@crpf.fr - 06 28 58 05 71

**Ingénieur thématique Communication et
Projets environnementaux :**
camille.loudun@crpf.fr - 06 74 89 18 76

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81 - lundi
marie-laure.gaduel@crpf.fr - 06 73 48 22 72
stephane.nalin@crpf.fr - 06 75 69 61 63
alexandre.jourdan@crpf.fr - 06 28 58 05 61

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 - lundi matin
catherine.michel@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr - 06 75 69 61 75
olivier.tacussel@crpf.fr - 06 75 69 61 73

•ALPES-MARITIMES

pierre.fauray@crpf.fr - 06 75 69 61 74
quentin.vanneste@crpf.fr - 06 74 64 63 57

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 95 04 59 04 - lundi après-midi
pierre.delenne@crpf.fr - 06 19 15 18 12

•VAR

tél : 04 94 50 11 53 - lundi
joel.perrin@crpf.fr - 06 01 32 12 21
quentin.vanneste@crpf.fr - 06 74 64 63 57
anthony.cubaynes@crpf.fr

•VAUCLUSE

jean-baptiste.mey@crpf.fr - 06 75 69 61 72
bernard.petit@crpf.fr - 06 08 68 13 01
mael.grauer@crpf.fr - 06 75 69 61 71

Avec la participation
financière de la
Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Le Président,
le conseil de Centre,
le directeur et le personnel
du Centre régional de la
propriété forestière
vous présentent leurs
meilleurs voeux pour
l'année 2018 !*

